Déclaration du 9 février 2008, Cap N'Doua, Nouvelle Calédonie

A nos décideurs politiques,
M. le Secrétaire d'Etat chargé de l'Outremer
M. le Haut Commissaire de la République en N Calédonie
M. le Président du Gouvernement de N Calédonie
M. le Président de la Province Sud
M. le Maire de Yaté
M. le Maire du Mont Dore

En clôturant le 6 février 2008 les Rencontres Environnement-Outremer, Monsieur le le Secrétaire d'Etat chargé de l'Outremer, Christian Estrosi, a fait de belles déclarations :
*"**Mettons toutes nos forces à préserver la biodiversité** (...), **cette richesse n'est renouvelable que sur le très long terme** (..)* (des millions d'années, NDLR) *;*
Je suis le dépositaire de ce patrimoine (les récifs coraliens, NDLR) ***que je dois veiller à préserver***.
Pour convaincre, la France doit s'appliquer à elle même ce qu'elle sollicite des autres *(..).*
Chaque geste en faveur de l'environnement compte .."

Amoureux de la nature calédonienne, de son lagon, de ses récifs, citoyens respectueux des droits et des peuples, nous sommes rassemblés aujourd'hui en ce lieu hautement symbolique du Cap N'Doua, pour demander à nos décideurs de mettre en accord leurs belles paroles et leurs actes.

Ensemble, nous sommes là pour refuser ce grand tuyau qui va empoisonner notre beau lagon.
Long de 26 kms, il crachera son venin à plus de 1200 m3 par heure (et jusqu'à 3000 m3/h), au mépris des normes : émissions à 40° - alors que les coraux meurent à 30°; rejets avec dilution d'eau de mer - ce qui est interdit ; rejets de mercure, de plomb, du Chrome 6 si toxique : 365 kgs par an ! de solvants organiques cancérigènes ou neurotoxiques : Shellsol A150 , Cyanex 301 etc.. dont les quantités émises sont encore inconnues.
Et ces effluents remonteront en surface, tout près de la Réserve Intégrale Yves Merlet qui a vocation à être inscrite au patrimoine mondial de l'humanité.
On croit rêver, mais c'est un cauchemar.

En réalité ce tuyau est indissociable de son usine.
Certains demandent de proposer une alternative. Est-ce à nous de réparer les erreurs d 'INCO?
Rappelons : en août 2004, la Direction des Ressources Naturelles a commencé par émettre UN AVIS DEFAVORABLE quant à l'usine Goro Nickel, en détaillant les effets néfastes prévisibles (1). Cet avis n'a pas été pris en compte par le Président de Province, Ph. Gomes, qui a accordé le 15 octobre 2004 un ICPE pour l'usine ; ICPE annulé le 15 juin 2006 par le Tribunal Administratif pour non respect de l'environnement.
Le directeur de Goro Nickel a alors déclaré publiquement :
"*Nous prenons acte de cette décision ; cependant **nous continuons à <u>nos</u> risques et périls"** !*
Nous voila encore mis devant un fait accompli opaque malgré la fameuse "transparence" invoquée par nos responsables politiques
Malgré l'annulation de l'ICPE, la construction de l'usine s'est poursuivie. En province Nord et en France un permis de construire tombe d'office quand l'ICPE est annulé – pas en Province Sud! N'est ce pas étrange ?
Et comment expliquer que l'Etat n'aie pas cherché à récupérer son cadeau fiscal de 500 millions d'euros, alors qu'il y était obligé puisque les normes d'environnement n'étaient pas respectées ?
En outre les réserves minières bien plus riches qu'on ne l'a dit (on a même parlé Diamant de Goro, ont été cédées au centième de leur vraie valeur.
Non, il n'est pas trop tard pour faire cesser ce triple scandale : écologique, économique et politique. Ils ont largement les moyens de payer !

Que faire?

- D'abord, pas de tuyau ! Il faut un process en circuit fermé (2)
- Ensuite, l'industriel doit mettre en place un Fonds de garantie à hauteur de 10% de l'investisse ment, comme cela se pratique ailleurs ; Il est impératif de recourir à des experts internationaux indépendants, notamment pour les « risques d'extinction d'espèces »
- Goro Nickel doit indemniser la N.Calédonie pour les 2 000 hectares de forêt déjà détruits, la plupart sans autorisation, en profitant d'une réglementation des mines qui date de 1954. Attention, revégétaliser n'est pas remettre en état le biotope original, c'est hélas impossible ; au mieux on peut replanter les quelques espèces végétales que l'on maîtrise.
- Faire un vrai Point Zéro, avec l'inventaire botanique (de ce qui subsiste) dans le Sud ;
- Classer la Plaine des Lacs en site Ramsar : proposé par la France en1998, refusé par nos autorités

Bien sur, il faut aussi que nos responsables politiques ne retardent plus la mise en oeuvre d'un point clé des Accords de Nouméa : le schéma de mise en valeur des ressources minières, qui était prévu .. pour 2004 ; la nécessaire mise à jour de notre réglementation en découle (3).

L'actualité des pollutions minières le montre : ce problème touche le Sud ET le Nord.

Nous sommes venus aujourd'hui, en compagnie des tribus de Yaté, de l'île Ouen, de l'île des Pins, de Houailou et d'ailleurs, admirer les merveilles de ce biotope exceptionnel .

De ce lieu où l'on domine un sanctuaire précaire pour les baleines à bosses et les milliers d'espèces endémiques, nous disons ensemble aux décideurs notre refus déterminé
de voir notre lagon souillé de façon irrémédiable,
et tous ces hectares de forêts primaires et maquis minier remplacés par un immense dépotoir de boues épaissies.

Tout cela au profit de la 5ème plus grande usine chimique au monde ?

Pas d'AZF ni de Seveso en N Calédonie !

Battement d'aile de papillon au départ, notre mouvement de citoyens indignés va s'amplifier. C'est un message clair envoyé jusqu'à Washington, Paris et Rio... en passant par la Baie de Moselle.

Tous ensemble nous disons : **NON au TUYAU !**

Codefsud, Coordination de Défense du Sud,

(1) voir http://www.eplp.asso.nc/oldsite/doc/GoroNickel/DRN-20aout2004.doc
(2) C'est possible : les services d'environnement australien l'ont exigé et obtenu en 1998 pour le complexe minier de Yabulu, à Townsville. Certes, il faudra accroître notre capacité de production d'énergie et cela devra des faire dans le strict respect des normes européennes – ce qui n'est pas le cas avec le projet de centrale de Prony.
(3) cf récents sinistres environnementaux : pollution de rivièreà Poya, coulée de boue à Cap Bocage.